

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15 Membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 4 Membres votants : 14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 23 mars 2023

Présents : Florent CHOLAT, Elise BRALET, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents: Pascal SOUCHE (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Christine CAVARRETTA), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Jean Paul JULIEN), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET), Brigitte ORGANDE

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DEL2023_018 : Tarifs de la régie divers et règlements

Il est proposé de modifier certains tarifs et de créer de nouveaux tarifs relatifs à la régie « divers » de la commune.

LOCATION DE SALLES WEEK-END

GYMNASE DE L'ESPACE DES 4 VENTS

Gymnase avec cuisine

•	Champagnards.es - période estivale (du 1er avril au 15 octobre)	400,00€
•	Champagnards.es - période hivernale (du 15 octobre au 31 mars)	700,00€
•	Entreprises implantées à Champagnier	2 000,00 €
•	Entreprises hors Champagnier	3 000,00€

Gymnase sans cuisine

•	Champagnards.es - période estivale (1 avril au 15 octo Champagnards.es - période hivernale (15 octobre au 3		
•	Entreprises implantées à Champagnier	2 000,00 €	
•	Entreprises hors Champagnier	3 000,00 €	
•	Artistes / sportifs de haut niveau	1€/heure + projet culturel ou sportif	

SALLE FRATERNITÉ

Toutes périodes :

100,00€

Étant précisé que les clés seront remises le vendredi après-midi durant le temps de travail de l'agent concerné.

Les agents communaux bénéficient d'un demi-tarif par an sur les locations de salles et d'équipements communaux, sous réserve des disponibilités des équipements (arbitrage de l'autorité territoriale si besoin).

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID: 038-213800683-20230327-DEL2023_018-DE

Les modalités de location et d'utilisation sont définies par le règlement d'utilisation et de mise à disposition des salles communales, annexé à cette délibération.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

L'occupation du domaine privé communal au sein de l'Espace des 4 vents par des activités foraines ou circassiennes est restreinte à un cercle de dix mètres de diamètre matérialisé par la présence d'un revêtement en sable stabilisé.

Tarif d'occupation du domaine privé communal

10,00€/jour

Tarif d'occupation du domaine privé communal + raccordement électrique

15,00€/jour

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Équipements communaux	Location par les champagnards.es	Location par les entreprises champagnardes
Table	1,00 €	2,00 €
Chaise	0,25€	0,50 €
Banc	0,50 €	1,00 €
Chapiteau	100,00€	200,00€

Les modalités de location et de mise à disposition sont définies par le règlement de mise à disposition des équipements communaux, annexé à cette délibération.

CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

•	Concession pour 15 ans	250,00€
•	Concession pour 30 ans	350,00€
•	Concession pour 50 ans	600,00€
•	Columbarium pour 15 ans	200,00€
•	Columbarium pour 30 ans	300,00€

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID: 038-213800683-20230327-DEL2023_018-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'abroger la délibération DEL2021-056 du 4 octobre 2021;
- D'accepter les tarifs exposés ;
- D'approuver les règlements d'utilisation et de mise à disposition annexés;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à cette décision.

Modalités de vote: 14 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT

Maire

Elise BRALET Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la Transmission en préfecture le :3 1 MARS 2023

Publié le : 2 1 MARC 2022